

l'appréciation des ressources soit naturellement répréhensible? La Légion canadienne est-elle d'avis qu'il est malséant d'exiger une appréciation des ressources pour la distribution des deniers publics? On a l'impression générale que lorsqu'on parle de l'appréciation des ressources, c'est comme si l'on mentionnait quelque chose d'indécent. Est-ce ainsi que le juge votre association?—R. Je peux vous assurer que notre association est catégoriquement opposée à l'appréciation des ressources, non seulement pour ce qui est de la caisse de secours spéciaux, mais aussi en ce qui concerne l'allocation. Je veux dire par là que beaucoup de nos membres sont certainement de cet avis. Je ne propose certainement point que l'on supprime l'appréciation des ressources pour l'allocation proprement dite, mais je prétends que l'épreuve se répète pour émarger à la Caisse de secours. L'appréciation des ressources n'est à souhaiter dans aucun cas; je crois que tout le monde en conviendra et, d'après nous, la caisse de secours en exige une de plus.

M. DICKEY: Vu que le président s'est servi de l'expression "dans notre organisation"...

M. LENNARD: Qu'entendez-vous par "notre organisation"? Il y a d'autres associations qui se présenteront devant le Comité bientôt et je crois que nous ferons mieux de nous limiter ici à notre rôle de députés et de membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Peut-être est-ce ma faute à cause de l'allusion que j'ai faite il y a un instant. Comme notre collègue le laisse entendre, mieux vaut peut-être nous en tenir à notre rôle de députés et de membres du Comité.

M. LENNARD: Je crois qu'il serait bien préférable de vous en tenir à vos attributions.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les membres du Comité tiennent, comme moi, à connaître l'avis de la Légion canadienne. Bien que je ne sache pas que cela ait été incompatible avec les fonctions que j'occupe ici, je suis un membre intéressé de cette association et j'en suis fier. Je peux vous assurer que si j'ai parlé comme je l'ai fait, ce n'est pas parce que je m'intéresse plus à une organisation qu'à une autre. Je tiens à connaître les avis de toutes les associations et si j'ai parlé ainsi, c'est parce que nous nous adressions à la Légion aujourd'hui. Je suis sûr que c'était aussi l'idée de M. Dickey. J'adresse à M. Lennard mes excuses et celles de M. Dickey,—bien qu'il n'ait pas besoin de le faire,—mais je ne cesse pas de faire partie de la Légion.

M. DICKEY: Moi non plus, malgré que j'aie pu donner à ma question un ton un peu personnel. En un mot, voici ce que je veux dire: La Légion reconnaît effectivement que l'appréciation des ressources est partie intégrante de n'importe quel genre d'assistance telle que l'allocation aux anciens combattants.

Le TÉMOIN: Oui, je crois que c'est exact.

*M. Brooks:*

D. Monsieur le président, j'aurai une simple question à poser sur ce qui est dit à la page 12 de l'exposé. Est-ce que cela représente l'avis des différentes filiales de la Légion à travers tout le Canada? Semble-t-on généralement d'avis que le tarif est insuffisant?—R. De quel paragraphe parlez-vous?

D. Le paragraphe 22, à la page 8, où l'on recommande une allocation de \$60 par mois pour les célibataires et de \$120 pour les hommes mariés. J'ai cru comprendre que votre association a fait un relevé et a enquêté sur bien des cas. Est-ce que cela ne représente pas l'avis des filiales de la Légion? N'est-il pas vrai que vos chiffres de \$60 et de \$120 sont basés sur l'enquête qui a été faite par votre association?—R. Il n'est pas juste de dire que c'est un relevé. Comme je l'explique dans l'exposé, ces chiffres de \$60 et de \$120 sont basés sur les avis de nos filiales et aussi sur les constatations de nos bureaux d'assistance à travers tout le pays.